

DURÉE

0,12500 jours (soit 1 heure)

PRIX

60 € par participant

Soit 72 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Que vous soyez mandataire, agent commercial, négociateur ou agent immobilier, vous êtes concerné par une obligation de formation continue (décret 2016-173 du 18 février 2016).

- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...

- Professions juridiques : notaires, ...

Conforme aux obligations de formation des professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics(décret 2016-173 du 18 février 2016)

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari,

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**Objectifs :

- Distinguer l'habitat insalubre et en péril
- Connaître le cadre réglementaire de l'insalubrité
- Identifier la procédure de signalement
- Comprendre l'enquête d'insalubrité
- Discerner les obligations et rôles des acteurs de l'insalubrité
- Discerner les conséquences d'un arrêté d'insalubrité remédiable et irrémédiable
- Connaître les sanctions civiles et pénales

**PROGRAMME****1. Comprendre la notion d'habitat insalubre**

VIDEO 1 - COMPRENDRE LA NOTION D'HABITAT INSALUBRE 2'

Les critères d'insalubrité (Glisser-déposer) 5'

2. Identifier la différence entre insalubrité et péril

VIDEO 2 - IDENTIFIER LA DIFFERENCE ENTRE INSALUBRITÉ ET PÉRIL 1'

Habitat insalubre ou en péril ? (Glisser-déposer) 5'

3. Connaître la procédure de signalement d'habitat insalubre

VIDEO 3 - CONNAITRE LA PROCEDURE DE SIGNALEMENT D'HABITAT INSALUBRE 2'

Les étapes d'un signalement d'un habitat insalubre (Glisser-déposer) 5'



4. Distinguer la procédure d'insalubrité remédiable et irrémédiable

VIDEO 4 - DISTINGUER LA PROCÉDURE D'INSALUBRITÉ REMÉDIABLE ET IRRÉMÉDIABLE

4'

Arrêté d'insalubrité remédiable ou irrémédiable ? 5'

5. Identifier les risques et sanctions encourus

VIDEO 5 - IDENTIFIER LES RISQUES ET SANCTIONS ENCOURUS 2'

Conséquences et sanctions 8'

6. Synthèse de la formation "Habitat insalubre"

VIDEO 6 - EN SYNTHÈSE 3'

Guide synthétique : habitat insalubre 8'

QCM : Évaluez vos connaissances 10'

Questionnaire de satisfaction 1'



VALIDATION

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)

ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.